

Département du Val-de-Marne
Arrondissement de l'Haÿ-les-Roses
Commune de Rungis

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 29.03.2024

Date d'affichage : 29.03.2024

Nombre de conseillers : En exercice : 29
Présents : 20
Absents représentés : 7
Absent excusé : 2
Votants : 24

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE LE QUATRE AVRIL à 20H30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Bruno MARCILLAUD, Maire.

PRESENTS

Bruno MARCILLAUD, Patricia KORCHEF-LAMBERT, Antoine BRUNO, Véronique BASTIDE, Antoine MORELLI, Patrick ATTARD, Françoise PAYEN, Alain DUQUESNE, Patrick LEROY, Wisly MARCENAT, Catherine DUQUESNE, Martin JARDILLIER, Marina CALVI, Magali MAIGNEN-MAZIERE, Justine SABY, Christine GAILLET, Frédéric FANTOU, Béatrice WILLEM, Jean-Denis BEQUIN, Cyril CABIN.

ABSENTS REPRESENTES

Dalila CHAÏBELAÏNE a donné procuration à Magali MAIGNEN-MAZIERE, Jennifer IMBERT a donné procuration à Patricia KORCHEF-LAMBERT, Philippe BENISTI a donné procuration à Antoine MORELLI, Dominique DOUSSARD a donné procuration à Patrick ATTARD, Corinne REITER a donné procuration à Jean-Denis BEQUIN, , Dominique GASSER a donné procuration à Béatrice WILLEM, Aurélie BANYULS a donné procuration à Cyril CABIN.

ABSENTS EXCUSES : Fetta BOUHEDJAR, Jérôme HAJJAR

SECRETAIRE DE SEANCE : Martin JARDILLIER

DELIBERATION N°24-022

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNEE 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29,

Vu le Budget Primitif 2024,

Vu la délibération n° 23-108 du 14 décembre 2023 relative aux acomptes aux associations pour 2024,

Vu l'avis de la Commission culture et associations non sportives en date des 28 février 2024,

Vu l'avis de la Commission petite enfance et éducation en date du 06 mars 2024,

Vu l'avis de la Commission des sports et associations sportives en date du 5, 6 et 7 mars 2024,

Vu l'avis de la Commission personnes en situation de handicap, santé, condition des femmes et intergénérationnel et de la Commission vie sociale, solidarité et seniors en date du 12 mars 2024,

Vu l'avis de la Commission jeunesse en date du 14 mars 2024,

Vu l'avis de la Commission vie sociale, animation locale, solidarités et seniors en date du 19 mars 2024,

Vu l'avis de la Commission finances, commande publique et développement économique en date du 21 mars 2024,

Vu les conventions signées entre les associations et la Ville,

Vu le Contrat d'Engagement Républicains (CER) signé par les Associations,

Considérant la volonté pour la Ville de Rungis de favoriser les lieux de rencontres, d'actions d'amitiés, d'entraide, de solidarité, en aidant les associations dans leurs projets,

Considérant que les conseillers municipaux membres de l'exécutif des associations qui ont sollicité un soutien financier auprès de la Ville ne participent ni aux débats, ni au vote pour lesdites associations,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, par 24 voix pour,

Antoine BRUNO (Association PIANO PIANO), Corinne REITER (Association V.R.O.U.M.M), Wisly MARCENAT (Association K.S.R), n'ont pas participé au vote en raison de leur engagement dans lesdites associations.

Article 1 :

Décide d'attribuer les subventions pour l'année 2024, pour un montant total de 871 803€ dont le détail est indiqué ci-dessous :

ASSOCIATIONS	Montants attribués en 2024	1 ^{er} versement au conseil municipal du 14 décembre 2023	Solde du versement au conseil municipal du 4 avril 2024
CULTURE ET ASSOCIATIONS NON SPORTIVES			
Association PIANO PIANO	180 000 €	54 000 €	126 000 €
Association pour la Sauvegarde des Chats Libres et Abandonnée de Fresnes - A.S.C.L.A.F.	600 €		600 €
Club des amateurs de vin	2 700 €		2 700 €
Club du Temps libre de Rungis	17 000 €	10 000 €	7 000 €
Collectif pour l'espace naturel de Montjean	200 €		200 €
Comédiens des Fontaines d'Argent	8 000 €	8 000 €	0€
Comité de Jumelage de Rungis	3 500 €		3 500 €
Des Fils et des Idées	400 €		400 €
Ensemble Harmonique de Rungis	15 000 €	6 000 €	9 000 €
Rungis Fréquence Vidéo	3 200 €		3 200 €
Société Historique et Archéologique de Rungis - SHAR	4 000 €	1 000 €	3 000 €
Thalie et Thalie junior	700 €		700 €
Union Nationale des Combattants - UNC	1 000 €		1 000 €
W ou l'Atelier d'écriture	1 800 €		1 800 €
TOTAL	238 100 €	79 000 €	159 100 €

EDUCATION			
Fédération des Conseils de Parents d'Elèves Rungis - FCPE	3 000 €		3 000 €
NOURE TE WOUTE - Tous pareils, tous différents	30 000 €	15 000 €	15 000 €
Coopérative scolaire Ecole Médicis	1 846 €		1 846 €
Coopérative scolaire Ecole des Sources	2 119 €		2 119 €
Coopérative scolaire Ecole des Antes	3 691 €		3 691 €
Coopérative scolaire Ecole la Grange	3 447 €		3 447 €
Collège des Closeaux	8 500 €		8 500 €
Collège des Closeaux Voyages scolaires	8 400 €		8 400 €
Grandir Ensemble	7 100 €	2 500 €	4 600 €
TOTAL	68 103 €	17 500 €	50 603 €
JEUNESSE			
ESPOIR CFDJ : PAEJ ESPOIR AERA - Maison de l'Adolescent	3 000 €		3 000 €
TOTAL	3 000 €	- €	3 000 €
PERSONNEL			
Association Rungissoise des Agents Municipaux - ARAM	45 000 €	25 000 €	20 000 €
Association Rungissoise des Agents Municipaux - ARAM -Exceptionnelle	15 000 €		15 000 €
TOTAL	60 000 €	25 000 €	35 000 €
SANTE, SOCIAL ET ANIMATION LOCALE			
Amicale des Jardiniers	5 000 €		5 000 €
Agence Départementale d'Information sur le Logement du Val-de-Marne - ADIL	500 €		500 €

Les Amis de la Maison des 13-17	1 500 €		1 500 €
Association Colibris de Rungis - GEM	11 500 €		11 500 €
Association Simon de Cyrène Rungis	25 000 €		25 000 €
Association de défense et de protection de l'enfance déficiente - ADPED 94	600 €		600 €
Comité des Fêtes	72 900 €		72 900 €
Les restaurants du cœur	6 000 €		6 000 €
Service Médico-Social des Halles	21 000 €		21 000 €
Secours Catholique Délégation du Val-de-Marne	300 €		300 €
Société des membres de la Légion d'Honneur - section du Val-de-Marne	200 €		200 €
Société Saint Vincent de Paul	400 €		400 €
SOS Amitié Paris Ile de France	400 €		400 €
Unité locale Fresnes-Rungis de la Croix Rouge Française	5 000 €		5 000 €
Union Nationale de Familles et Amis de Personnes Malades et /ou Handicapées - UNAFAM	400 €		400 €
Vaincre à Rungis par vos Oboles Utiles les Maladies du Muscle -V.R.O.U.M.M.	21 000 €		21 000 €
TOTAL	171 700 €	- €	171 700 €
SPORT			
Team Rungis VTT	1 900 €		1 900 €
Les Mordus A2R - Les Mordus Amitiés Running Rungis	2 500 €	800 €	1 700 €
Golf Club de Rungis	4 000 €		4 000 €

Rungis Basket Ball - RBB	25 000 €		25 000 €
Association de Danse Sportive Rungissoise - ADSR	5 500 €	2 750 €	2 750 €
Academy Forme et Santé	3 500 €		3 500 €
La pétanque Rungissoise	2 500 €		2 500 €
Gymnastique Club Rungissois - G.C.R.	54 000 €	25 000 €	29 000 €
Association Municipale Athlétique Rungissoise AMAR	100 000 €	55 000 €	45 000 €
Karaté Shotokan Rungis - K.S.R.	12 000 €		12 000 €
Tennis Club Municipal de Rungis - TCMR	20 000 €	10 000 €	10 000 €
Union Sportive de Rungis - USR	115 000 €	54 000 €	61 000 €
Union Sportive de Rungis - USR- Exceptionnelle	5 000 €		5 000 €
TOTAL	330 900 €	147 550 €	183 350 €
TOTAL GENERAL DES SUBVENTIONS	871 803 €	269 050 €	602 753 €

Article 2 :

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent.

Article 3 :

Dit que les dépenses sont inscrites au budget de la Commune.

Article 4 :

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa notification et de sa publication :

- Devant le Tribunal administratif de Melun, sis 43 rue du Général de Gaulle - 77000 MELUN.
- Une requête peut être déposée sur le site www.telerecours.fr.

Article 5 :

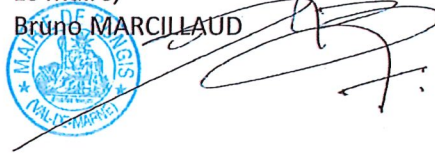
La présente délibération est transmise par voie électronique à la Préfecture du Val-de-Marne.

Fait à Rungis, le 8 avril 2024.

Le secrétaire,
Martin JARDILLIER



Le Maire,
Bruno MARCILLAUD



Certifié exécutoire le : 15 AVR. 2024
Compte tenu de sa transmission
en Préfecture : 15 AVR. 2024
Et de sa publication le : 16 AVR. 2024